

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 AVRIL 2008**

Le trois avril deux mil huit à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par lettre du 31 mars 2008, s'est réuni sous la Présidence de Madame GANSOINAT-RAVAINE, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Marie-Thérèse **GANSOINAT-RAVAINE**, André **MORDENTI**, François **VALENTIN**, Odile **ANNEN LACOMBE**, Bernard **MULLER**, Victorien **NICOLAS**, Vincent **BEMER**, Catherine **AMANN**, Arnaud **DEVILLEZ**, Sophie **DIAMANTINI**, Chantal **BRICOUT**, André **FABER**, Angélique **JOLY**, Pierre **NOIROT**, Maurice **BOYE**, Joël **XOLIN**, Séverine **COURTOIS SENE**, Isabelle **JASKULA**.

**Absents excusés** : Madame Colette **ROTTIER** a donné procuration à Madame Isabelle **JASKULA**.

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 18

Madame la Maire ouvre la séance en rappelant l'engagement qu'elle a pris vis-à-vis des administrés suite aux élections municipales du 09 mars 2008. Madame la Maire propose de procéder au vote des représentants pour les commissions et les syndicats et rappelle qu'elle est Présidente de droit à toutes les commissions.

**1) Création et composition des Commissions :**

a) **Travaux** : **Bernard MULLER**, Pierre **NOIROT**, Maurice **BOYE**, Vincent **BEMER**, Angélique **JOLY**.

Le conseil municipal vote à main levée la composition de la commission des travaux à l'unanimité.

b) **Associations** : **Victorien NICOLAS**, Isabelle **JASKULA**, Angélique **JOLY**, Colette **ROTTIER**, André **MORDENTI**, François **VALENTIN**, Joël **XOLIN**.

Le conseil municipal vote à main levée la composition de la commission des Associations à l'unanimité.

c) **Environnement et espaces verts** : **Vincent BEMER**, Catherine **AMANN**, Séverine **COURTOIS-SENE**, Maurice **BOYE**.

Le conseil municipal vote à main levée la composition de la commission de l'Environnement et espaces verts à l'unanimité.

d) **Urbanisme, patrimoine** : **Odile ANNEN-LACOMBE**, Arnaud **DEVILLEZ**, Bernard **MULLER**, Pierre **NOIROT**, Séverine **COURTOIS-SENE**.

Le conseil municipal vote à main levée la composition de la commission de l'Urbanisme, patrimoine à l'unanimité.

e) **Communications** : **André FABER**, Arnaud **DEVILLEZ**, Catherine **AMANN**, Joël **XOLIN**, François **VALENTIN**, Séverine **COURTOIS-SENE**.

Le conseil municipal vote à main levée la composition de la commission de la Communication à l'unanimité.

f) Finances : **François VALENTIN**, André MORDENTI, Colette ROTTIER, Angélique JOLY, Bernard MULLER, Isabelle JASKULA.

Le conseil municipal vote à main levée la composition de la commission des finances à l'unanimité.

g) Enfance, périscolaire : **Angélique JOLY**, Sophie DIAMANTINI, Victorien NICOLAS, Chantal BRICOUT, André MORDENTI.

Le conseil municipal vote à main levée la composition de la commission de l'Enfance, périscolaire à l'unanimité.

h) Affaires scolaires : **Joël XOLIN**, Odile ANNEN-LACOMBE, Isabelle JASKULA, Chantal BRICOUT, Angélique JOLY.

Le conseil municipal vote à main levée la composition de la commission des Affaires Scolaires à l'unanimité.

i) Affaires sociales : **André MORDENTI**, Sophie DIAMANTINI, Colette ROTTIER, Catherine AMANN, Chantal BRICOUT, Isabelle JASKULA, Victorien NICOLAS.

Le conseil municipal vote à main levée la composition de la commission des Affaires Sociales à l'unanimité.

j) Listes électorales : **François VALENTIN**, Victorien NICOLAS, Chantal BRICOUT.

Le conseil municipal vote à main levée la composition de la commission des listes électorales à l'unanimité.

k) Circulation, sécurité routière : **François VALENTIN**, André FABER, Angélique JOLY, Bernard MULLER, Maurice BOYE.

Le conseil municipal vote à main levée la composition de la commission sur la circulation, sécurité routière à l'unanimité.

l) Vie économique : **Séverine COURTOIS-SENE**, Odile ANNEN-LACOMBE, Colette ROTTIER, Catherine AMANN.

Le conseil municipal vote à main levée la composition de la commission de la vie économique à l'unanimité.

m) Appel d'offres, adjudications : **Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE**, Vincent BEMER, Arnaud DEVILLEZ, André MORDENTI, Bernard MULLER, Odile ANNEN-LACOMBE.

Le conseil municipal vote à main levée la composition de la commission d'Appel d'offres, adjudications à l'unanimité.

## **2) Délégués aux Syndicats et à la CCV :**

a) SIVOM : **Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE**, **Séverine COURTOIS-SENE**, **Victorien NICOLAS**, élus à l'unanimité, Suppléant : Pierre NOIROT, élu à l'unanimité.

b) Syndicat des Eaux : **André MORDENTI**, **Odile ANNEN-LACOMBE**, élus à l'unanimité, Suppléants : Maurice BOYE, Sophie DIAMANTINI, élus à l'unanimité.

- c) Aménagement de la Seille : **François VALENTIN, Pierre NOIROT**, élus à l'unanimité, Suppléants : Joël XOLIN, Vincent BEMER, élus à l'unanimité.
- d) CES de Magny : **François VALENTIN**, élu à l'unanimité, Suppléante : Odile ANNEN-LACOMBE, élue à l'unanimité.
- e) EREA : **Odile ANNEN-LACOMBE, François VALENTIN**, élus à l'unanimité, Suppléante : Angélique JOLY, élue à l'unanimité.
- f) SMASA : **Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Bernard MULLER**, élus à l'unanimité, Suppléants : Vincent BEMER, Catherine AMANN, élus à l'unanimité.
- g) CCV - Communauté de Communes du Vernois : **Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, André MORDENTI**, Suppléants : François VALENTIN, Victorien NICOLAS.

Madame la Maire demande à chacun des conseillers municipaux de voter à bulletin secret conformément à l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le dépouillement des bulletins approuve la composition de la commission de la CCV à l'unanimité.

### 3) Indemnité du Maire :

Pour ce point, Madame la Maire laisse la parole à Monsieur André MORDENTI, 1<sup>er</sup> adjoint. Conformément à l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'indemnité brute du Maire est fixée à 43 % de l'indice brut 1015, l'entrée en vigueur est le 14 mars 2008, date d'installation du Conseil Municipal. Il est également possible d'augmenter de 15% l'indemnité du Maire puisque la Mairie de Verny est un chef lieu de Canton. Or ce choix n'est pas dans les prérogatives de Madame la Maire.

Avant de procéder au vote, Madame la Maire quitte la séance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'indemnité du Maire.

### 4) Indemnité des Adjointes :

Madame la Maire annonce que conformément à l'article L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités des Adjointes sont fixées à 16,5 % de l'indice brut 1015, l'entrée en vigueur est le 14 mars 2008, date d'installation du Conseil Municipal.

Avant de procéder au vote, Madame la Maire demande aux Adjointes (**André MORDENTI, François VALENTIN, Odile ANNEN-LACOMBE, Bernard MULLER, Victorien NICOLAS**) de bien vouloir quitter la séance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les indemnités des Adjointes.

### 5) Délégation du Conseil Municipal au Maire :

Monsieur André MORDENTI, 1<sup>er</sup> adjoint, expose le point concernant la délégation du Conseil Municipal au Maire, et fait lecture de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales modifié par la loi N°2007-1787 du 20 décembre 2007 - art 13. Les délégations au Maire sont au nombre de 22. Monsieur André MORDENTI demande à Madame la Maire de bien vouloir quitter la séance pendant le vote.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les 22 délégations accordées à Madame la Maire pendant toute la durée de son mandat.

#### **6) Subvention d'équilibre au périscolaire :**

Monsieur André MORDENTI, 1<sup>er</sup> adjoint expose le point sur le périscolaire. Il s'agit du contrat temps libre passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Verny. Ce contrat a pris fin en décembre 2007 et sera prochainement renouvelé pour l'année 2008. La commune verse une subvention annuelle qui permet le fonctionnement du périscolaire. La subvention d'équilibre pour l'année 2008 s'élève à 24 802,46 €.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité la subvention pour un montant de 24 802,46 €.

#### **7) Complément du mobilier de la mairie :**

Madame la Maire annonce un prochain aménagement de deux bureaux de la mairie. L'actuel bureau du Maire sera transféré dans le bureau des adjoints. Le choix de l'entreprise se porte sur la société OMNIUM AGENCEMENT qui a déjà effectué une prestation lors de l'extension de la mairie.

Le montant de l'opération s'élève à 4 000 € HT, cette somme sera imputée en investissement à l'opération 20 : matériel.

Le conseil municipal vote la proposition à l'unanimité.

#### **DIVERS :**

- Monsieur GUENERIE continuera à prodiguer ses conseils au personnel technique pour le fleurissement de la commune,
- Une classe de CM2 a envoyé une carte signée par l'ensemble des élèves suite à leur voyage dans les Alpes,
- Enregistrement de la première naissance à Verny par la nouvelle municipalité : Maxime LESEUR né le vingt et un mars deux mil huit à quatorze heures vingt deux, de Bruno Bernard LESEUR et de Edith Christine Marie MONNIER domiciliés à VERNY 9, rue de Laurilla,
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 10 avril à 20h30.

Fait en séance, le 6 avril 2008.  
Pour copie certifiée conforme.  
Mme la Maire.

M. Thérèse GANSOINAT-RAVAINÉ